

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUN 2025

numéro
CM_250617_14

L'an deux mille-vingt cinq, le dix sept juin,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	27
vote	
pour	23
contre	4
abstention	0

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE.

#### Absents avec pouvoirs :

Gilles MARRÉS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadhila BENAMMAR KOLY à Isabelle PEDROS, David DRUART à Didier KOEHLER, Joana SINEGRE à Magali STADLER, Françoise CAUVY à Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES à Claude LAATEB.

#### Absents :

Izia GOURMELON, Christian RICARDO.

Contre: Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

### OBJET : Affectation des résultats pour l'année 2024 du budget principal

**VU** l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

**VU** la délibération n°CM\_250617\_12 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2024 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2024	9 918 288,61	10 770 781,62	+ 852 493,01
	résultats antérieurs reportés		1 333 724,89	+ 1 333 724,89
	<b>résultat de fonctionnement</b>			<b>+ 2 186 217,90</b>

		dépenses	recettes	Solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2024	6 303 007,54	7 393 301,65	+ 1 090 294,11
	résultats antérieurs reportés	2 526 617,13		- 2 526 617,13
	<b>résultat d'investissement</b>			<b>- 1 436 323,02</b>

<b>restes à réaliser au 31 décembre 2024</b>	367 469,94	1 493 516,12	<b>+ 1 126 046,18</b>
--	------------	--------------	-----------------------

<i>besoin de financement en investissement</i>			310 276,84
--	--	--	------------

<b>résultat global avec RAR</b>			<b>+ 1 875 941,06</b>
---------------------------------	--	--	-----------------------

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la façon suivante :
  - trois-cent-dix-mille-deux-cent-soixante-seize euros quatre-vingt-quatre centimes (310 276,84 €) à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
  - un-million-huit-cent-soixante-quinze-mille-neuf-cent-quarante-et-un euros six centimes (1 875 941,06 €) en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002,
- et **INDIQUE** que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépenses de la section d'investissement,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20250617-Imc116466-DE-1-1  
Date de télétransmission : 19/06/25  
Date de publication : 23/06/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix sept juin deux mille vingt-cinq  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

